



PROCES-VERBAL

BUREAU DU CONSEIL FEDERAL

Réunion du : 29 MARS 2007
à : 09h00

Présidence : M. Jean-Pierre ESCALETES

Présents : MM. Fernand DUCHAUSSOY, Noël LE GRAËT, Christian TEINTURIER, Henri MONTEIL, Bernard DESUMER

Assistent à la séance : MM. Jacques LAMBERT, Jean-Louis VALENTIN, Jean-Pierre HUGUES,

Excusés : MM. Michel PLATINI, Frédéric THIRIEZ, Bernard BACOURT

I - INFORMATIONS DU PRESIDENT

Le Président tient à adresser ses félicitations au Service Billetterie pour les remarquables résultats atteints, en termes d'affluence comme en termes financiers, à l'occasion des derniers matches de l'Equipe de France.

Christian TEINTURIER y ajoute ses remerciements pour l'aide efficace et professionnelle apportée par le Service à l'organisation des matches internationaux en province.

II - FOOTBALL PROFESSIONNEL

SITUATION DU SPORTING CLUB BASTIA A LA SUITE DU PRELEVEMENT SUR LES TRANSFERTS POUR LES SAISONS 2002-2003 ET 2003- 2004

La FFF ayant été saisie par le Président du SC Bastia, le Bureau confirme que la position prise par le Conseil d'Administration de la LFP le 7 janvier 2005, rejetant la demande du SC Bastia, était fondée et ne peut être remise en cause.

III - AFFAIRES COURANTES

JUGEMENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE PARIS DANS L'AFFAIRE FFF / PARIS SAINT GERMAIN FC

Le Bureau prend acte des informations apportées par le Président. Il confirme la décision selon laquelle la FFF fera appel de ce jugement. Celui-ci ayant pour conséquence de fragiliser fortement le dispositif juridique de lutte contre les débordements des supporters dans les stades, il est impératif de clarifier les fondements juridiques de ce dispositif.

AFFAIRE FFF / TUZIO, LEBOEUF, SAU, HERVEN, TROTTIGNON, BARGAS ET DUBITTON

Le Bureau valide la constitution de partie civile décidée par le Président en date du 19 mars 2007.

PROPOSITION DE TARIFS POUR LE MATCH FRANCE - GEORGIE

Le Bureau,
Sur proposition du Directeur Général,
Arrête ainsi le prix des billets pour le match France – Géorgie du 6 juin 2007 à Auxerre :

Catégorie 1 : 80,00 €
Catégorie 2 : 60,00 €
Catégorie 3 : 40,00 €
Catégorie 4 : 20,00 €

Le Directeur Général

Jacques LAMBERT